

Savoir diagnostiquer le mal-être, les symptômes dépressifs et les personnes à risques suicidaires

Objectifs :

- Comprendre les caractéristiques les plus fréquentes du risque suicidaire en établissement
- Connaître les signes précédant une crise suicidaire et savoir les repérer dès qu'ils se manifestent
- S'approprier les caractéristiques des principales manifestations d'une crise suicidaire en fonction du profil des personnes accueillies
- S'outiller pour prévenir les risques suicidaires dans son établissement
- Comprendre son rôle, sa place et sa responsabilité dans la prévention des risques suicidaires

Programme :

Les risques suicidaires en établissement

- La définition et les données épidémiologiques du suicide et des conduites suicidaires en établissement
- Les caractéristiques des suicides et tentatives de suicides en établissement
- Les modalités de passage à l'acte en établissement

Le repérage des signes précédant une crise suicidaire

- La crise suicidaire : définition et difficultés associées à la repérer
- Les principales manifestations d'une crise suicidaire
- Les caractéristiques et la prévalence des manifestations en fonction des profils de personnes accueillies
- Les outils d'observation et de classification des signes précédant une crise suicidaire

La prévention des risques suicidaires

- L'attitude à adopter face aux signes de crise suicidaire
- Les techniques relationnelles et communicationnelles favorisant l'expression des intentions suicidaires
- La fréquence des idées suicidaires et la prévention des récives
- Le rôle, la place et la responsabilité de l'équipe pluridisciplinaire
- L'importance de l'entourage et du lien socio-affectif avec la personne en proie aux idées suicidaires
- Les relais médicaux et paramédicaux

Mise en place d'un plan d'application des acquis de la formation

Bilan, évaluation des acquis de la formation et de la satisfaction des participants

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Co-construction des savoirs avec les participants afin d'ancrer plus durablement les acquis
- Regards croisés, analyse de situations vécues par les participants et de cas pratiques généralisés et anonymisés, issus du fonctionnement d'établissements médico-sociaux
- Réflexions individuelles et collectives
- Mutualisation de bonnes pratiques
- Mise en place d'un plan d'application individuel des acquis de la formation

Modalités d'évaluation

- Test de positionnement
- Suivi de la progression individuelle et collective tout au long de la formation
- Evaluation des acquis (tests, exercices, études de cas, mises en situation) avec remise d'une attestation des compétences acquises accompagnant le certificat de réalisation de la formation
- Evaluation de l'intégration des notions clés dans le cadre de l'écriture du plan d'application individuel des acquis de la formation

Profil du formateur : Formateur psychologue

Durée : 2 jours (14 heures)

Public : Tout professionnel d'un établissement

Prérequis : aucun

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Au-delà des lieux de formation inter qui sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, nous nous engageons à rendre nos **formations accessibles à tous**, et à trouver la meilleure solution afin que chacun puisse en bénéficier.

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous remercions de prendre contact avec **Clara SPEICHER, Directrice et Référente Handicap** à l'adresse clara.speicher@coimparo.fr

Nous ferons le point sur votre situation et sur les ajustements nécessaires pour suivre la formation dans les meilleures conditions.

Vous serez également accompagné/e tout au long de votre parcours de formation pour s'assurer que les ajustements et compensations mis en œuvre répondent bien à vos besoins.

Pour toute demande de mise en place de formation au sein de votre établissement, contacter notre équipe au 06 51 10 76 92 ou par mail à l'adresse contact@coimparo.fr

Co'Imparo s'engage à apporter une réponse personnalisée à vos demandes de devis et vos inscriptions dans un délai de 7 jours ouvrés maximum.

Délai moyen de mise en place de la formation suite à une demande : 1 mois (hors demande urgente).